

Document réalisé à l'initiative du conseil local des parents d'élèves FCPE
validé par l'équipe enseignante.

Bienvenue à l'école Pauline Kergomard 03.26.09.02.85

Livret d'accueil distribué aux familles pour une nouvelle inscription



Rentrée scolaire :
Le Mardi 2 septembre 2014



Toute l'équipe école est heureuse de vous accueillir

Prendre connaissance de son école

L'école ouvre ses portes en 1982 pour le premier bâtiment et 1986 pour le second.

Pourquoi le nom de PAULINE KERGOMARD ?

L'invention de l'école maternelle

Pauline Kergomard est à l'origine de la transformation des salles d'asile, établissements à vocation essentiellement sociale, en écoles maternelles, formant la base du système scolaire. Elle introduit le jeu, qu'elle considère comme pédagogique, et les activités artistiques et sportives. Elle prône une initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul, avant 5 ans.

Grâce à l'appui de Ferdinand Buisson, elle devient en 1879 déléguée générale à l'inspection des salles d'asile. En 1881, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Jules Ferry la nomme inspectrice générale des écoles maternelles, poste qu'elle occupe jusqu'en 1917. Elle fait acter par les programmes que le jeu est le premier travail du jeune enfant et réclame un mobilier adapté à leur taille, précédant Maria Montessori.

Elle mène « une activité professionnelle d'une intensité tout à fait extraordinaire : inspections dans toute la France ; conférences ; rapports avec les pouvoirs publics, régionaux ou nationaux ; initiatives diverses contre la misère des enfants et pour la promotion des femmes ».

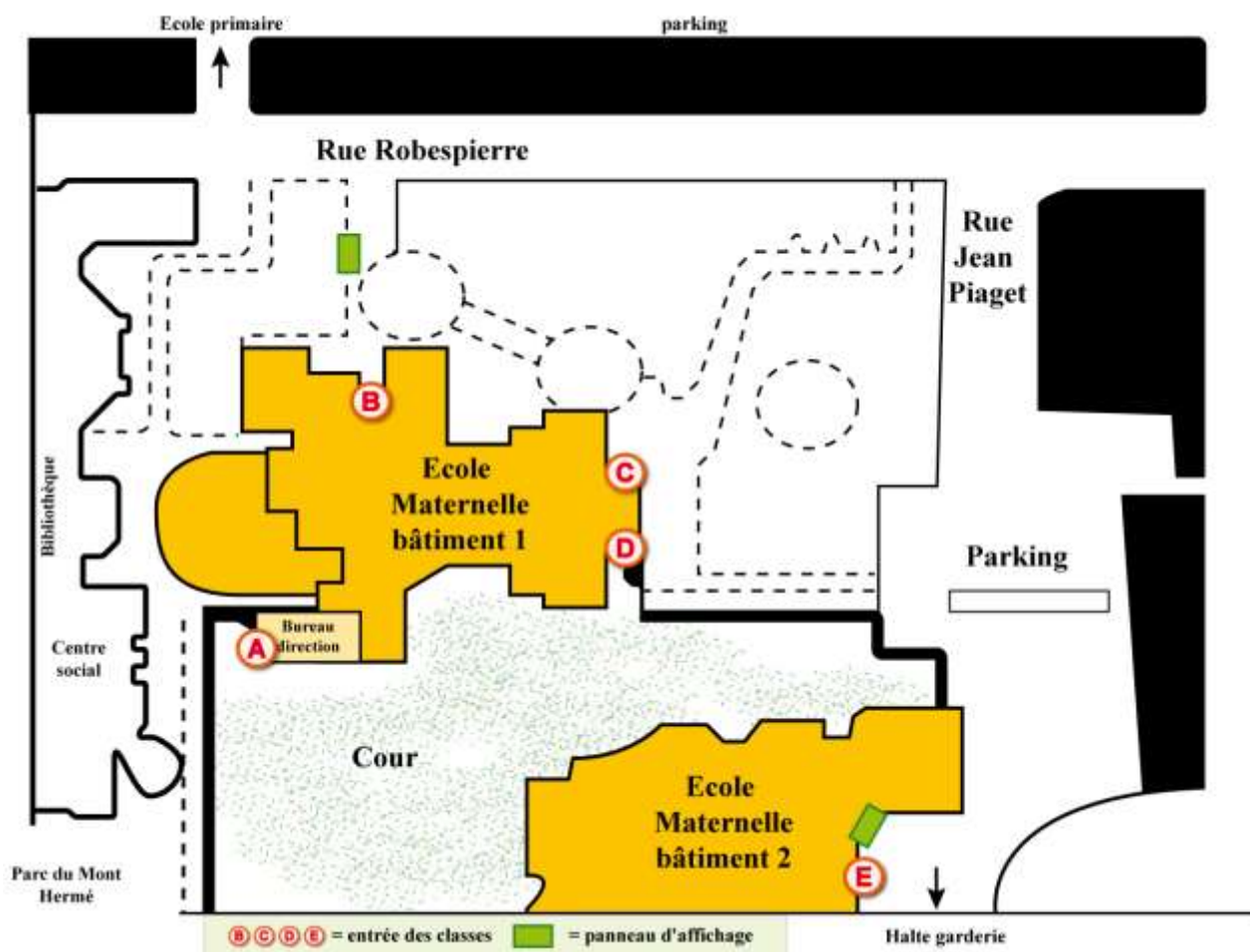
« Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie »

Pauline Kergomard

Domaines d'apprentissage en maternelle

- . S'approprier le langage
- . Découvrir l'écrit
- . Devenir élève
- . Agir et s'exprimer avec son corps
- . Découvrir le monde
- . Percevoir, sentir, imaginer, créer

Où ?



Quand ?

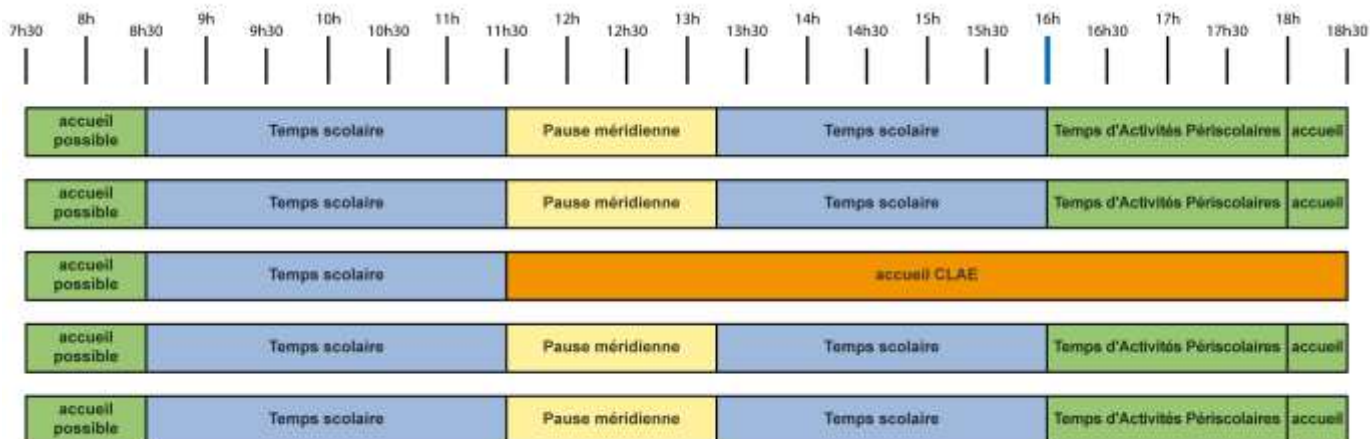
Les 24h de classe se feront en 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi + 45 min d'APC pour du travail en groupe restreint.

Horaires d'ouverture et de fermeture :

Matin :
 Entrée à 8h30
 Sortie à 11h30



Après-midi :
 Entrée à 13h45
 Sortie à 16h00



▲
sortie d'école

Avec qui ?

En 2013/2014, 5 classes rassemblaient 142 enfants de 2 à 5 ans.

Les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) assurent l'entretien des locaux, sont chargés de l'assistance au personnel enseignant et des soins corporels à donner aux enfants. Il y en a une par classe.

Un enseignant par classe voire 2 en fonction des décharges de direction ou de temps partiel.

Une rentrée scolaire, c'est important et cela se prépare ...

🌀 **Le lundi 1er septembre ou le matin de la rentrée :**

Il est possible de repérer les lieux en se rendant aux panneaux d'affichages (rue de La Commune et rue Robespierre) ou aux entrées des classes pour connaître celle de son enfant, le nom de l'enseignant et les modalités d'accueil de la rentrée (et de la semaine qui suit).

🌀 **Documents et affaires à apporter au plus vite à la rentrée :**

- Le **certificat d'assurance** ou une copie d'attestation d'assurance.

Attention, Attention, Attention..... Assurance prudence...

*Dans le cadre des activités facultatives offertes par l'école, l'assurance est **obligatoire**. Elle doit comprendre d'une part l'assurance **RESPONSABILITE CIVILE** (pour les dommages causés par l'enfant) mais aussi l'assurance **INDIVIDUELLE ACCIDENTS CORPORELS** (pour les dommages subis par l'enfant). Il est important de signaler qu'il faut vérifier si l'assurance de votre enfant couvre bien ces deux clauses et si ce n'est pas le cas, il faut prendre une assurance complémentaire, qui vous sera proposée à la rentrée.*

- Une paire de chaussons ou ballerines (selon la classe) marquée au nom de l'enfant (sans lacets)
- Pensez à marquer du nom de l'enfant tous vêtements susceptibles d'être retirés.

🌀 **Au sujet de la sieste :** Dès qu'un enfant est scolarisé en toute-petite-section et en petite-section, la sieste lui est proposée dès 13h10 pour les parents qui le souhaitent. Ce service complémentaire est porté par la commune. Il faut bien entendu que l'enfant soit propre.

🌀 **Le Doudou, le Nin Nin :** Rassurez votre enfant, un coin lui est réservé dans chaque classe et l'enseignant lui expliquera progressivement comment il aura sa place à l'école.



🌀 **La collation du matin :** De l'eau est servie aux enfants vers 10h00

Aux côtés ... de l'école

(Voir la revue annuelle de la commune pour plus de détails ou le site internet : www.st-brice-courcelles.com)



Tous les intervenants autour de l'enfant attirent votre attention sur l'amplitude d'accueil des petits. Il est souhaitable que les enfants ne soient pas en collectivité de 7h30 à 18h30 afin de respecter au mieux le rythme du petit enfant.

- **LE RESTAURANT SCOLAIRE** à partir de 3 ans situé place Jacques Brel.
Les animateurs du centre social viennent les chercher et les ramènent à l'école.
Vous pouvez partager un repas avec votre enfant et ses camarades une fois par mois.
Inscriptions en mairie place Roosevelt **03.26.09.07.65**



- **LE CENTRE SOCIAL ET LE CLAE** (centre de loisirs associé à l'école) à partir de 3 ans, accueil périscolaire de 7h30 jusqu'à 18h30 en ateliers ou activités de détente.
Place Jacques Brel **03.26.09.25.81**
Le CLAE intervient sur demande des enseignants selon leur projet de classe.

- **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)** : c'est un lieu de ressources, d'animations et d'informations gratuites, concernant la petite enfance, qui est situé au centre social, pour les parents et les assistantes maternelles.
Des animations ponctuelles sont prévues pour les tout-petits.
Informations au centre social
Permanences d'accueil : se renseigner au CLAE ou au **03.26.09.25.81**



- **LA HALTE GARDERIE PARENTALE** de 3 mois à 6 ans (4 rue de la Commune, St Brice Courcelles).
Renseignements et inscription en mairie. En fin d'année, l'école accueille souvent les enfants qui rentreront à l'école, pour une première prise de contact.
- **LA CAISSE DES ECOLES** finance en totalité les fournitures scolaires et le transport et en partie l'hébergement des séjours scolaires et les sorties régulières ou occasionnelles. Renseignement en Mairie : **03.26.09.07.65**

- **LA BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON** place Jacques Brel **03.26.87.45.26**
Vous y trouverez des ouvrages pour petits et grands.
Vous pouvez participer à l'encadrement des animations autour du livre avec l'école.



- La commune finance l'ensemble des intervenants scolaires qui accompagnent les projets éducatifs pendant le temps scolaire.

Les parents dans l'école !

En tant que parents, vous avez différentes possibilités d'intervenir auprès des enfants dans l'école :

Vous pouvez occasionnellement accompagner les sorties scolaires organisées par les enseignants.

Vous pouvez aussi faire partie des représentants des parents d'élèves et intervenir sur les décisions concernant l'école en vous présentant sur une liste.

Il en existe de deux sortes : celles qui sont affiliées à une Fédération (FCPE, PEEP)
celles qui sont indépendantes (minimum de 2 personnes).

Les Conseils d'école ont alors lieu trois fois par an.

Vous souhaitez vous investir dans l'école, mieux connaître son fonctionnement ...

Vous avez des idées d'activités, vous aimez raconter des histoires ...

Vous souhaitez rencontrer d'autres parents, échanger avec les enseignants ...

Vous venez d'emménager sur Saint Brice Courcelles et souhaitez vite faire connaissance ?

Vous souhaitez connaître ou être élu à la caisse des écoles ?

Alors n'hésitez pas à en parler aux enseignants et au conseil local des parents d'élèves FCPE

**Pour contacter les membres du conseil local des parents d'élèves
de Saint Brice Courcelles :**

parentsdelevesstbrice@hotmail.fr

Valérie DACHELET Caroline WADOWCZYK Audrey HELAL Delphine BORÉ Gaël HADJ
Sarah DACHELET Valérie PONSIN Constance LABASSEE Aurélie SCHMITT Olivier BOUCHENIES

**Ecole Maternelle Pauline Kergomard
Rue Robespierre
51370 St Brice-Courcelles**

**bâtiment 1(direction), tel : 03.26.09.02.85 - Si pas disponible, merci de
composer le numéro du bâtiment 2 au
03.26.87.53.64**

Direction : Mme LEUK Chrystelle